



Votre partenaire formation santé et sécurité depuis 1995

Programme de formation EPI ERP type J/U

Equipier de Première Intervention Incendie (lutte contre l'incendie)

Public visé

Ensemble du personnel des E.R.P
(Etablissement Recevant du Public)
« Etablissements de soins » (Type U) ou des
« Structures d'accueil pour personnes âgées et
personnes handicapées. (Type J)

Prérequis

Aucun

Justification de l'action

Les règlements de sécurité des structures d'accueil pour personnes âgées et pour personnes handicapées (art. J 35 et J 39) et des établissements de soins (art. U 43) obligent à former le personnel en matière de sécurité, régulièrement en type U et deux fois par an en type J. Cette formation doit porter sur l'utilisation des moyens de secours et la conduite à tenir en cas d'incendie, et plus précisément sur l'évacuation du public par transfert horizontal avant l'arrivée des secours et l'exploitation du système de sécurité incendie (SSI).

Durée de l'action

- 3 heures minimum (0,5 jour) pour un groupe 12 participants.
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 60 à 80 % du temps de formation.
Pour toute durée différente, nous contacter.

Nombre de participants par groupe

- 12 personnes maximum.

Objectif pédagogique général

- Être capable de prévenir les risques, de reconnaître un début d'incendie, et d'intervenir en respectant la consigne spécifique applicable aux consignes des ERP de type J et U.

Codes de la formation

- Sécurité incendie.
- NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes.

Contenu théorique et pratique

- Théorie du feu : causes d'incendie ; combustion ; modes de propagation et classes du feu ; la fumée et ses dangers.
- Agir en prévention et en cas d'incendie : comportements à risques ; mesures préventives réglementaires ; procédés et appareils d'extinction ; agents extincteurs courants ; intervention sur feu d'origine électrique.
- Enseignements pratiques : Rôle de chacun (basée sur la consigne de sécurité incendie de l'établissement) ; démonstration du fonctionnement des extincteurs à pression permanente, à pression auxiliaire et essai du matériel par les participants.
- L'alarme incendie.
- La levée de doute.
- L'alerte.
- La mise en sécurité par transfert horizontal.
- Le S.S.I.

Sanction de l'action

- Attestation de compétences en fin de formation précisant si les objectifs sont acquis ou non, ou en cours d'acquisition.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire d'un Certificat Qualité réglementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Différents scénarios individuel en réalité virtuelle.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une grille d'évaluation standardisée.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Convention de formation pour donner suite à l'étude du projet.

Délai avant réalisation : 1 mois.

Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques :
 - 1)- Espace extérieur (2 places de parking) pour la manipulation d'extincteurs sur générateur de flamme à gaz, des extincteurs à eau pulvérisée 6 litres et au gaz carbonique 2 kg sont apportés par le formateur.
 - 2)- 1 chambre avec un lit pour le dégagement d'urgence d'une victime alitée et mises en situations.

Sécurité

- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaire.
- Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Prendre contact avec l'organisme de formation EFIP afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et de mise en place de la formation (interprète, accès PMR, etc.)

www.agefiph.fr

Qualité de la prestation

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarif

Sur devis, nous consulter. formation@efip.fr